

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
Commune d'Aix-les-Bains

PLAN LOCAL D'URBANISME
Planche Centre-village
/ secteurs protégés

Echelle : 1 / 2 500 ème


Révision du POS / prescription du PLU par
Délibération du Conseil Municipal
du 13 avril 2011

Projet de PLU Arrêté par Délibération
Du Conseil Municipal du
20 avril 2016

PLU approuvé par Délibération
du Conseil Municipal du
20 décembre 2016

Projet de Modification Simplifiée n°1
soumis à approbation par le Conseil
Métropolitain

Jun 2018
sdp conseils
62, carraire des Rougières basse
13 122 Ventabren



- Limite de zone
- ▬ Canaux
- Secteurs protégés (Article L. 151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 6 m
- Secteurs protégés (Article L. 151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 6 m